



Infos Instances

SERVICE PUBLIC DE SANTE
HOPITAL DE MANTES LA JOLIE

Mantes, Avril 2016

CTE du 7 Avril 2016

Groupement Hospitalier de Territoire (encore une nouvelle loi de restructuration comme tant d'autres...) :

La loi est promulguée et oblige les hôpitaux à travailler ensemble sur un territoire donné.

Un établissement sera l'établissement «support» de chaque GHT, pour nous ce sera Poissy-St Germain (quelle surprise....!).

Chaque établissement restera indépendant juridiquement (il ne sera pas possible d'obliger un agent à aller travailler dans un autre établissement).

Un Projet Médical Partagé sera adopté par l'ensemble de la communauté médicale du GHT et le Projet d'Etablissement de chaque établissement sera en accord avec ce Projet Médical Partagé (première version au 1^{er} juillet 2016 et version définitive au 1^{er} juillet 2017).

Certaines fonctions pourront être mutualisées dans le cadre de la loi, (fonction achat, département d'information médicale, politique de formation, système d'information médicale) le reste pourra être mis en place sur la base du Projet Médical Partagé, ou de la volonté des établissements de se restructurer et de diminuer leurs effectifs non médicaux.

Des instances consultatives ou de concertation seront mises en place.

Beaucoup de décrets d'application vont être publiés sur ce sujet, tout est évolutif et rien n'est fixé !!

Au fur et à mesure nous vous renseignerons sur cette loi qui n'a pour seul but que de diminuer les capacités de lits d'hospitalisation, de supprimer des effectifs et de renforcer le pouvoir de quelques personnes !!!

Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2016 (EPRD) :

L'activité est en hausse avec l'ambulatorio mais les recettes sont moindres compte tenu des tarifs applicables (marchandisation du soin quand tu nous tiens !!).

La baisse de fréquentation de la maternité est confirmée.

Les multiples suppressions de postes auront permis de juguler le creusement du déficit, il n'est pas nécessaire de s'en réjouir !!! Cela gonfle les chiffres du chômage pour les moins diplômés de nos ex-collègues.

Restructuration fonction Intendant Hôtelier

La mise en place sera effective au 9 Mai 2016

L'horaire unique de 7h30-15h30 (scénario A) avec un I.H. par service a été retenu.

Les chariots repas seront remplacés sur 2 ans.

Une évaluation de l'absentéisme et de l'organisation sera faite à fin Septembre.

Force Ouvrière maintient son inquiétude quant à la santé des collègues I.H. qui vont subir la multiplication des manutentions sur une moindre amplitude, et encore plus en cas d'absence : 1 I.H. pour 2 services... !. Pour rappel, nous sommes inquiets sur la diminution de 50% des effectifs I.H. en psy sur 3 ans, ainsi que sur l'augmentation d'activité après 15h30 pour les aides-soignants en particulier en SSR et Court Séjour Gériatrique sur la période des repas du soir !!!

Brancardage :

La mise en place de la nouvelle organisation est prévue au 1^{er} juin 2016 avec une suppression de 3,38 ETP annoncée.

Une régulation automatisée sera mise en place par le biais du logiciel MERCURY, qui attribuera les courses en fonction de la position du brancardier dans l'hôpital. La saisie des courses sera faite directement par les services. Il est prévu une remise en état des fauteuils et des brancards et une réfection de la salle de détente avec aménagement d'un point informatique.

CHSCT du 14 Avril 2016

Accident de Travail :

Après de multiples demandes de la part de FORCE OUVRIERE, une information hebdomadaire portant sur les accidents du travail sera mise en place. Les représentants du CHSCT auront ainsi la possibilité de faire des enquêtes sur les circonstances de ces AT et de proposer des moyens d'en supprimer la source. (Article L4612-5 du code du travail)

Document Unique :

La cellule qualité réalisera prochainement une actualisation du Document Unique, notamment concernant les Risques Psycho-Sociaux, visant à analyser les risques professionnels auxquels sont soumis les personnels hospitaliers. Le syndicat FORCE OUVRIERE demande à accompagner l'ingénieure en charge de ce dossier lors de ses déplacements dans les services qui seront soumis à cette mise à jour.

Re-maquetage des Organisations de travail :

Le syndicat FORCE OUVRIERE a demandé à ce qu'une note répertoriant les axes de réflexions sur le maquetage des organisations soit rédigée afin d'éviter d'entendre un peu tout et n'importe quoi sur ce sujet. Nous avons obtenu satisfaction de la part de la Direction concernant la prise en compte d'un taux moyen d'absentéisme pour la détermination des effectifs. D'autres éléments comme le travail commun entre les équipes et les cadres des services pour objectiver l'opportunité de maintenir les organisations de travail en 12h00, pour la prise en charge des patients, devra faire partie des éléments à faire figurer dans cette note.

Informations diverses

Heures Supplémentaires

En prévision : les compteurs 2015 vont être soumis à la signature des agents pour validation. Un exemplaire sera remis à l'agent ainsi que la procédure à suivre en cas de contestation.

Pour les compteurs négatifs, un échancier de récupération des heures payées et non effectuées sera établi au cas par cas.

Guide de Gestion du Temps de Travail

Une série de nouvelles réunions est prévue entre mai et juillet avec pour but une première rédaction du «nouveau» Guide de Gestion du Temps de Travail pour Septembre.

Calendrier :

- 12 mai : **Comité Technique d'Etablissement**
- 13 mai : **Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail**
- 2 Juin : **Commissions Administratives Paritaires Locales**